L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchand de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une note des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

• L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Attrayante.

La résidence élégante en bois à deux étages, très commode et centrale

No 1510 RUE CARONDELET

Près de la rue Melpomène.

Succession de Lorraine Beaman Acee, veuve de Hampton B. Smith Jr.

No 75,430.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, près Union — JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 mai 1905 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Lorraine Beaman Acee, veuve de Hampton B. Smith, Jr, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Melpomène, St Charles et Tchoupitoulas et désigné par le No 18 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 13 juin 1844, déposé comme plan No 3 dans le livre des plans de R. G. Stringer ancien notaire. Ledit lot mesurant vingt huit pieds cinq pouces (28 5" 0") de face à la rue Carondelet sur cent dix pieds (110 0" 0") de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent : élégante et commode résidence en bois à deux étages désignée par le No municipal 1510 rue Carondelet confortablement subdivisée en vestibule, spacieux et salons doubles, salle à manger, cuisine, etc., de grande appartenance à coucher bien ventilée, chambre à bain, chambre de domestique etc. Construite retirée de la banquette, cour et passages pavés en Mahillinger, gaz dans toute la maison et tous les agréments nécessaires voisinage sans égal à une distance facile des marchés, écoles, église à une distance de quelques minutes de la rue du Canal et désirable pour résidence ou placement.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Lacte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Frank Scelle, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Eh Landon & Benjie Averate

William C. McLeod, avocat des vendeurs associés

14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grand Assortiment de Meubles de Maison de Valeur,

Comprenant:

Ameublements de valeur pour salon, chambre à coucher et salle à manger miroirs, tapis, chandeliers en cristal, des centres de table, stores de fenêtres et rideaux, Psyché et autres ornements pédulaires meubles de vestibules et de nombreux autres articles d'utilité et d'ornements de maison, aussi des articles en argent et en plaque verrerie et autres, et un lot de bijouterie de valeur

Succession de Lorraine Beaman Acee veuve de Hampton B. Smith Jr.

No 75,430—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau: 336 rue Carondelet: VENDREDI le 26 mai 1905, à 11 heures a. m. à la résidence No 1510 rue Carondelet, entre les rues Melpomène et Tchoupitoulas en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 mai 1905, dans affaire de la succession de Lorraine Beaman Acee veuve de Hampton B. Smith Jr. il sera vendu à l'enchère publique, 1 grand assortiment de valeur de meubles de maison, ornements artistes et argent et plaque bijouterie etc

Conditions—Comptant.

14 mai—14 21 28 28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Théodule Etienne

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 75,674 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Edwards veuve de Théodule Etienne, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Thomas & Sathen, avocats.

13 mai—13 17 22

Succession de Louise Scherer, femme de Geo. W. Boetick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 72,865—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Geo. W. Boetick, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — L. R. Reever, avocat.

12 mai—12 16 21

Succession de Félix Coltrara ou Contraro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,523 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Santa Coltrara, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Theo. Cotenio, avocats.; 12 mai—12 16 21

Succession de Veuve Eugenie Henriques.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,519—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Chiapella, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel & Hart, avocats.

6 mai—6 10 15

Succession de Veuve Anthony Peters Née Sophie Mathis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 70,174—Division A — Attendu que Henry Peters a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sophie Mathis veuve de feu Anthony Peters décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Thompson B. Walker, avocat.

10 mai — 10 14 19

Succession d'Edward Barrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 19,026—Division C — Attendu que Henry A. Peyroux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Barrett décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — B. Armbruster, avocat. 5 mai—5 9 14

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Kennedy.

No 69,382 — Division C — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Vente de Propriété dans la paroisse de St-Tammany, Lne.

Moi AUGUSTE HUARD, ex Encanteur en cette ville, conformément à un ordre de vente rendu dans cette affaire, le 20 avril 1905, signé par l'Hon. John St Paul juge de ladite Cour, Division C, lequel ordre sera confirmé par jugement de vendre rendu le 24 mars 1905 et signé le 28 avril 1905, lesquels rendus, je vendrai à l'enchère publique MERCREDI, le 14 juin 1905, à midi, à la Bourse d'Auguste Huard No 303 rue Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, la propriété ci-après décrite, à savoir :

La moitié non divisée de deux lots de terre ensemble et avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela se trouvant et étant située dans la paroisse de St-Tammany dans cet Etat de la Louisiane, désignés par les Nos deux et trois (2 et 3) faisant face à la rivière Tchefuncta, et mesurant ensemble cent et le dit lot No 2 quarante sept et 50/100 mètres (47 50/100) et ledit lot No 3, quarante neuf 70/100 mètres (49 70/100) borné sur la gauche par les terres de Nina Parent et sur le droite par le lot No 4, le tout d'après le plan fait par Matthew Richs autrefois voyer de ladite Paroisse de St. Tammany et daté le 7 mai 1870.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et au dessus de son enchère les taxes dues et exigibles sur la propriété vendue pour l'année courante, 1905, et de déposer avec l'encanteur 5 au moment de l'adjudication vingt (20) pour cent sur le montant de son enchère.

L'acte de vente devant être passé pardevant M. V. Déjan, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur

Voyez le plan à la Bourse.

AUG. HUARD, Encanteur,

Bureau, 121 rue Carondelet

Albert Voorhies, Charles Lemoyne, avocats

14 mai—14 21 28—juin 4 11 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. J. Duggar vs John Vincent

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 19,214—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon E. H. Dewing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division E, je procéderai à vendre à l'encrère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville le LUNDI 12me jour de juin 1905, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par Avenue Claiborne, les rues Première, Deuxième et Derbigny, lot No 411, ancien No 4[illegible] sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, daté le 13 avril 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville et lequel lot est désigné par le No 5 sur ledit plan et commençant à une distance de 94 pieds 6 pouces de l'encoignure de l'avenue Claiborne et de la rue Deuxième et mesurant 32 pieds à l'avenue Claiborne sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. Wm J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Paul L. Fourroy, avocat pour le demandeur.

6 mai—6 14 17

Gabriel Slates vs Eve Tunnage.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 21,115—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 17me jour de mai 1905, à 11 heures a. m. de la propriété ci-après décrite à savoir : Un lot de meubles de maison, réfrigérateur, etc., etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Paul L. Fourroy, avocat pour le demandeur.

6 mai—6 14 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gaspar Cusachs vs Joseph Duguid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 63,153—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 15 mai 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droit, titre et intérêt du défendeur Joseph Duguid dans et au procès de Joseph Duguid versus Samuel Levy, No 68,328 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et dans et au jugement ladessus rendu.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 mai—3 9 12 14 15

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la Pelican Insurance Co. en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 37,671 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Young et George Wideman, liquidateurs dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Frank McGloin, avocat.

11 mai—11 15 20

William D. Seymour versus John L. Byrne Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,607—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte trimestriel présenté par Alfred W. Byrne, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Boatner et Manion avocats

10 mai—10 14 19

Edward H. Purcell et als versus The Firemen's Insurance Company of Baltimore, Maryland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,080—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander Allison, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — McCaleb McCaleb & Lanquid, avocats.

6 mai—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire du receveur de la "Farmers Consolidated Dairy Co." en liquidation

No 71,426—Cour Civile de District, Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 18 mai 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cette cour signé le 28 avril 1905, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir

Un lot de comptes ouverts, d'après l'inventaire en notre bureau.

Conditions—Comptant.

7 mai—7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION D'ADOLPH DUCAS.

No 75,463—Cour Civile de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 avril 1905, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir

Deux certains lots ou portion d'lots, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 993 et 1,261 (autrefois 28 et 38), d'après le plan de N. Rillieux et compagnie, daté le 3 novembre A. D. 1836, et déposé en l'étude de Jules Massey, notaire, d'après lequel plan les dits lots sont bornés et mesurant comme suit

L'îlet No 993 est borné par Emilie, Célestin, Génie et la ligne du Couvent et a ces lots, lesquels mesurant comme suit

Le lot numéro un mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur cent vingt pieds de profondeur, les lots deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Mathilda, sur cent vingt huit pieds de profondeur, le lot numéro onze mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Verta sur cent vingt huit pieds de profondeur le lot numéro douze mesurant trente et un pieds un pouce et une ligne de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur et façade à la rue Verta; les lots numérotés treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt et un, mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur le lot numéro vingt deux mesurant trente et un pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Emilie sur cent vingt huit pieds de profondeur.

Toute la propriété ci-dessus fut acquise par le défunt Adolph Ducas par achat de M. Joseph Barthet, d'après l'acte passé pardevant Jules Massey, ancien notaire dans cette ville, le 23 février A. D. 1887, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 21, folio 414.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1017 rue Touro.

Succession d'Antonio Fornaris.

No 74,538 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—

Mercredi, 7 juin 1905.

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 4 mai 1905 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 375 borné par les rues Tours (autrefois Union) Français, Romparts et St Claude, lequel lot mesure 27 pieds 4 pouces de face sur la rue Tours par 155 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et fait partie du lot original No 60 sur un plan du Faubourg Marigny, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1017 rue Tours.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de E. Abat par acte pardevant E. Bouny, notaire, daté le 27 janvier 1873, enregistré C. O. livre 100, page 681.

Termes et conditions — La moitié en plus comptant et la balance à un crédit de un an en deux ans à l'option des acquéreurs, divisée en coupons égaux représentés par des billets des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal à la portion de crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets. Lacte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur

Charles F. Claiborne, avocat

7 mai—7 14 21 28—juin 4 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jules Joseph Manemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 73,830—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Mme Julia Kunemann, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — Cleg & Quintero, avocats.

5 mai—5 9 14

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux bâtisses de la rue des Remparts à une petite distance de l'Union Depot, Nos 808-810 rue Sud Rempart, entre les rues Julie et Delord.

Max Schwartz et als vs Augustus Hirsch, tuteur naturel du mineur Abraham Adler Hirsch.

No 75,247—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 8 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 5 mai 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant, située dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts (anciennement le Débarcadère Mobile), Delord (autrefois Promenade Tritou), Julie et Dryades, laquelle portion de terre est désignée par le No 6 sur un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, le 15 juin 1845, et déposé en l'étude de C. Bondusquié, ancien notaire dans cette ville, et est composée des deux lots de terre ci après décrits, à savoir :

1° Un lot de terre ayant vingt pieds huit et trois quarts pouces de face à la rue Remparts sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble aussi avec l'usage d'une allée dans le fond dudit lot ayant huit pieds de largeur. 2° Un morceau de terre en face du fond dudit lot, mesurant sur ladite allée, vingt pieds huit et trois quarts pouces vingt trois pieds plus ou moins, sur la ligne du fond sur une profondeur de vingt six pieds plus ou moins, sur le côté vers la rue Julie et trente trois pieds plus ou moins sur le côté vers la rue Delord.

Les améliorations sont connues comme le No 808 rue Remparts, et comprenant une bâtisse subdivisée en briques à trois étages, occupée comme salon de barbe et tailleur. Les étages supérieurs sont occupés comme maison garnie, la bâtisse contient quelques 15 chambres, ecombler, etc.; aussi une bâtisse à deux étages en briques dans le fond, ayant deux chambres ayant aussi une allée commune dans le fond, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1905, pour $40 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, la bâtisse en briques à trois étages, désignée comme l'ancien No 279 Sud Remparts, dans cette ville, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Sud Remparts (autrefois débarcadère Mobile) Delord (autrefois promenade Tritou) et Dryades (autrefois rue Philippe) désigné par le No 6 sur un plan déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre mesurant 30 pieds 7 pouces et trois quarts de pouce de face à la rue Remparts sur cent quarante deux pieds plus ou moins, d'une profondeur irrégulière sur la ligne du lot No 4, cent quarante deux pieds, un pouce et quatre huitièmes d'un pouce sur la ligne du lot No 6 et vingt et un pieds neuf pouces et sept huitièmes d'un pouce dans le fond.

Les améliorations sont connues comme le No 810 rue Sud Remparts et comprenant une bonne bâtisse en briques à trois étages occupée comme une buvette et maison garnie, les étages supérieurs sont divisés en 12 chambres, avec une bonne bâtisse en briques dans le fond à deux étages avec 4 chambres. La bâtisse ayant une allée commune s'ouvrant sur la rue Julie, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1906 à $35.00 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance devant être due en deux portions égales en un et deux ans respectivement après la date de l'adjudication les paiements différés devant être représentés par les billets à recevoir, négociables du vendeur, au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par l'en de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes devant contenir la confession de jugement le pacte de non alienando, 10 pour cent honoraire d'avocat, assurance et toutes les autres clauses coutumiè en de sécurité l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1905, payer pour le pavage en asphalte et faire un dépôt comptant de dix pour cent.

Les actes de vente pardevant Charles Rosen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 mai—7 14 21 28—juin 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La splendide bâtisse en briques à quatre étages maintenant occupée par le "Delta Bag Factory," connue comme

430, 432 et 434 rue Fulton, et

429, 431 et 433 rue Front

La jolie résidence simple à deux étages No 823 rue St André, entre les rues Annunciation et Laurel.

David J. Glover vs Henry C. Glover et als. No 75,196—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134, rue Carondelet—

JEUDI, le 1er JUIN 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte, le 28 avril 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 430 et 432 rue Fulton et 429 433 rue Front, situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sud Fulton, Gravier, Peydras et sud Front, désignés par les Nos 114 et 112 sur un plan connu comme plan de J. A. Bond, certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852.

Le lot 114 mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Fulton sur 117 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot 10, et 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du côté du lot 12.

Le lot 112 mesurant 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Front, sur 116 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot 11 et 111 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot 12, sujet au bail.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 823 rue St. André situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. André, Ste Marie, Laurel et Annunciation, désigné par la lettre E sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, décédé voyer de ville, daté le 24 juillet 1875, ledit lot mesurant 43 pieds 6 pouces, 4 lignes de face à la rue St André sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant John C. Davey, Jr, notaire, les acquéreurs devant assumer en plus et au dessus de leurs enchères les taxes de 1905 et déposer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

30 av—30—mai 7 14 21 28—juin 1

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif de meubles de maison assortis, etc., aussi un piano.

In re la mineure Annie Amelia Phillpott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 64,784 — En vertu d'un writ de fieri facias contre Stephen R. Phillpott et en faveur de Jas Phillpott, tuteur dativ, pour le bénéfice de la mineure Annie Amelia Phillpott à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, le 18 mai 1905, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Chartres et Royale.

Un grand assortiment de meubles de maison, divers, etc.

Aussi un piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. L. Gleason, avocat pour la demande-resse en exécution.

6 mai—6 7 12 13

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

D'une Encoignure d'Affaires

Et de Cottages Doubles

Dans le Quatrième District.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 1er juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 avril 1905 et signé le 25 avril 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Mme Caroline Gerber, femme de Léonard Rinehart et Léonard Rinehart vs Augusta Devries, No 75,798 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite à savoir :

1° L'encoignure d'affaires des rues Sixième et Chippewa, comprenant la bâtisse en bois à un étage, contenant magasin 4 chambres à coucher, hangar, etc., Nos 2857 et 2859 rue Chippewa.

Le cottage double en bois à un étage Nos 711 et 713 rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Le cottage double en bois à un étage Nos 715 et 717, rue Sixième, contenant trois chambres de chaque côté.

Les trois bâtisses ci-dessus sont sur deux certains lots de terre coté gus situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Sixième et Washington, désignés par les Nos 1 et 2 mesurant chacun 23 pieds, 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Chippewa et Sixième.

La propriété ci-dessus sera vendue séparément d'après l'arpentage et plan exhibé au moment de la vente. Un bon voisinage pour affaires ou placement.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 717 et 719 rue Septième, sur un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par la lettre C sur un plan fait par D. M. Brosnan, député-voyer de cette ville, en date du 24 mars 1905, et mesurant d'après le dit plan 32 pieds 11 pouces de face à la rue Septième sur 127 pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles 1 pied 2 pouces et 4 lignes de la façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur, un pied 2 pouces et 4 lignes semblables de façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur du lot adjacent sur le côté le plus rapproché de la rue Annonciation, formant une allée voisine à un usage commun dudit lot et du lot ce côté le plus rapproché de la rue Annonciation.

3° Le double cottage en bois à un étage, Nos 721 et 723 rue Septième, sur un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Sixième Chippewa et Annonciation, désignés par la lettre B sur le plan dit ci-devant de Brosnan, en date du 24 mars 1905, et mesurant d'après lui 27 pieds 7 pouces de face à la rue Septième, 127 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 9 pouces et 6 lignes de la façade à la rue Septième sur un pied de profondeur avec 1 pied 9 pouces et 6 lignes semblables de la façade sur la rue Septième sur 48 pieds de profondeur dudit lot adjacent au côté le plus rapproché de la rue Chippewa, formant une allée sujette à usage commun dudit lot avec le lot le plus rapproché de la rue Chippewa et 1 pied 7 pouces et 6 lignes de la façade sur la rue septième par 48 pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Annonciation avec 1 pied, 7 pouces et 6 lignes semblables de façade à la rue Septième sur 48 pieds de profondeur dudit lot adjacent le plus rapproché de la rue Annonciation formant une allée commune pour son usage et celui dudit lot sur son côté le plus rapproché de la rue Annonciation.

Ces propriétés sont d'un bon placement pour la personne de moyens modérés, car ils sont toujours en demande par des locataires respectables.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et l